

**ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE PORTANT NOMINATION DES  
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS COMMUNAUTAIRE DE GARANTIE  
DES BATIMENTS SCOLAIRES**

A.Gt 29-04-1996

M.B. 07-06-1996

**ARTICLE 1er.** - Sont nommés membres du conseil d'administration du Fonds communautaire de Garantie des Bâtiments scolaires:

a) représentant les membres du Gouvernement compétents en matière d'enseignement:

MM:

- Ph. CHARLIER, de Charleroi;
- H. BARTHELEMY, de Wezembeek-Oppem;
- I. FAGNANT, de Dison;
- F. POTY, de Charleroi;

b) représentant les membres du Gouvernement compétents en matière de finances et de budget:

MM:

- M. BRIBOSIA, de Waterloo;
- J. DESIRON, d'Ans;

c) représentant les membres de l'enseignement libre subventionné:

MM:

- H. HERTSENS, de Rijmenan (Bonheiden);
- A. FABRY, d'Andenne;
- P. FLAS, d'Embourg;
- R.F. DE MEYER, de Malmedy;
- G. LATTENIST, de Bierghes (Rebecq);
- R. VANDEUREN, de Bruxelles;

d) représentant l'enseignement officiel subventionné:

MM:

- M. BARBEAUX, de Ciney;
- J. STEENSELS, de Braives;
- M. NEVEN, de Visé;
- D. GOBLET, de Somzée (Walcourt);
- P. THYS, de Kain;
- A. HUTCHINSON, de Saint-Gilles.

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 5 avril 1996.

**ARTICLE 3.** - Le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.